La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 1er juin 2026 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

Ville de Sainte-Anne-des-Monts Gaspésie

SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 19 MAI 2026

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE MARDI 19 MAI 2026, À 8 H 30, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

Membres du Conseil de ville	*Titre*	*Présent. e.*	*Absent. e.*
Monsieur Simon Deschênes	Maire	☒	☐
Monsieur Mario Dupuis	Conseiller district nº 1	☐	☒
Madame Ariane Lévesque	Conseillère district nº 2	☒	☐
Monsieur Marc Portelance	Conseiller district nº 3	☒	☐
Madame Allison Servant	Conseillère district nº 4	☒	☐
Monsieur Richard Bujold	Conseiller district nº 5	☒	☐
Monsieur Serge Chrétien	Conseiller district nº 6	☒	☐
		À distance	

Autres personnes	*Titre*		
Monsieur Martin Richard	Directeur général	☒	☐
Madame Josée Latour	Trésorière	☒	☐
Madame Andréanne Tousignant	Greffière	☐	☒
Madame Mégane Bogle	Greffière adjointe	☒	☐

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Simon Deschênes.

26-05-120 1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉE

26-05-121 2. Acceptation de soumission – Les Entreprises Mont-Sterling – Asphaltage d'un tronçon de la 1re Avenue

CONSIDÉRANT la résolution 26-03-068 autorisant un appel d'offres public concernant les travaux d'asphaltage par recouvrement de la 1re Avenue Ouest;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une seule soumission lors de l'appel d'offres public et que cette dernière s'est avérée conforme aux documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la réfection de la 1re Avenue Ouest est priorisée dans le cadre de la démarche de dynamisation du centre-ville;

CONSIDÉRANT la dégradation importante de la 1re Avenue à l'est de l'église et la demande du conseil municipal de procéder à l'extension des travaux de recouvrement par asphaltage vers l'est jusqu'à la hauteur du numéro civique 101, sur la 1re Avenue Est;

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 1er juin 2026 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission conforme a été reçue, le service technique de la Ville a pu procéder à une négociation des coûts pour les travaux supplémentaires concernant l'extension de ceux-ci vers l'est de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil municipal :

Accepte la soumission du plus bas soumissionnaire conforme pour les travaux d'asphaltage par recouvrement de la 1re Avenue, soit la soumission des Entreprises Mont- Sterling inc. au montant de 517 719,93 $, taxes incluses;

Autorise une dépense supplémentaire pour l'extension des travaux vers l'est jusqu'au 101, 1re Avenue Est et couvrant une distance totale supplémentaire de 430 m de route pour une valeur maximale des travaux de 618 932,29 $, taxes incluses. L'ensemble de la dépense sera pris à la dépense de l'exercice et/ou au surplus accumulé.

ADOPTÉE

26-05-122 3. Amendement à la résolution 26-05-106 - Approbation des comptes payés et à payer au 30 avril 2026

CONSIDÉRANT la résolution 26-05-106 qui autorise les comptes payés et à payer au 30 avril 2026;

CONSIDÉRANT qu'une erreur de frappe s'est glissée dans les numéros de chèques des comptes payés au 30 avril 2026, lesquels avaient été indiqués comme étant de 43296 à 43224;

CONSIDÉRANT que les numéros exacts des chèques des comptes payés au 30 avril 2026 sont plutôt de 43296 à 43324, suivis des comptes à payer, soit les chèques numéros 43325 à 43407;

CONSIDÉRANT que les montants demeurent inchangés et qu'aucune erreur n'est constatée quant aux sommes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARC PORTELANCE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'amender la résolution 26-05-106 afin d'approuver les comptes payés, soit les chèques numéros 43296 à 43324, pour un montant total de 356 020,29 $.

ADOPTÉE

26-05-123 4. Ouverture de poste - Préposé à la maintenance, 16 semaines d'été

CONSIDÉRANT la lettre de Monsieur Omer Robinson dans laquelle il annonce son départ à la retraite, effectif le 1er juin 2026;

CONSIDÉRANT que M. Robinson occupait le poste de préposé à la maintenance pour une période de 16 semaines durant l'été et que ce poste devient ainsi vacant;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ALLISON SERVANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser l'ouverture d'un poste de préposé à la maintenance,16 semaines d'été.

ADOPTÉE

26-05-124 5. Affectation de la réserve financière pour les dépenses liées à la tenue des élections générales municipales du 2 novembre 2025

CONSIDÉRANT la tenue des élections générales municipales du 2 novembre 2025;

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance ordinaire du 1er juin 2026 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CONSIDÉRANT le règlement numéro 22-924 concernant la création d'une réserve financière pour le financement des élections municipales ainsi que l'objet de ladite réserve tel que stipulé à l'article 1;

CONSIDÉRANT la résolution 25-05-086 remplaçant la résolution 21-09-278 établissant le tarif de rémunération du personnel électoral, telle dépense devant être prise à même la réserve financière précédemment mentionnée;

CONSIDÉRANT que ladite réserve financière doit également être affectée au paiement des autres dépenses électorales;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'affecter au paiement des dépenses électorales engagées pour les élections générales municipales du 2 novembre 2025, un montant de 50 774 $ incluant les taxes applicables, les sommes disponibles à la réserve financière pour les dépenses liées à la tenue d'une élection au 31 décembre 2025, soit 46 000 $, ainsi qu'une somme de 4 774 $ à la dépense de l'exercice de l'année se terminant au 31 décembre 2025.

ADOPTÉE

6. Période de questions

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

26-05-125 7. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 8h55.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÊNES
MAIRE

MÉGANE BOGLE
GREFFIÈRE ADJOINTE

****